

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2025_3_4

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 12

Votants : 10

**Objet : Subventions aux
associations 2025**

SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 16 Juin 2025

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Monsieur ROUX Hervé

Pouvoirs :

Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Luc ANDRE

Suite aux travaux de la Commission "animation, culture, jeunesse et vie associative" réunie le 13 mai 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025 selon la répartition ci-dessous :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Proposition	Proposition exceptionnelle	Réserve	Observations
OCCE Ecole	3 300€	5 000€*		*voté en Conseil Municipal du 26/02/25 - classe découverte
APE	2 300€			
Amicale Classe 69				Pas de demande de subvention
Amicale des Retraités	300€			
Anciens Combattants AFN	450€			
CAJ	1 900€			
CJRPJ	1 000€			
Comice Agricole	400€			
ACCA Diane Jussacoise	350€			
Camion RC15	200€			
Cantal Ecoute Cancer	150€			
Familles Rurales	300€			
Gymnastique volontaire	500€			
Jussac Padel Tennis Club	1 000€			
Retraite sportive Vallée de l'Authre	300€			
Ancien U.S.J				Pas de demande de subvention
Line Danse and Co	150€			
Comité des fêtes	2 000€	1 000€		Proposition excep. pour les 10 ans du Comité des fêtes
Pétanque Jussacoise			300€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Talents aiguilles			250€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Team Lavigne			150€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Retraite heureuse au pré				Pas de demande de subvention
SOUS TOTAL	14 600€	6 000€	700€	

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	Proposition	Proposition exceptionnelle	Réserve	Observations
Donneurs de sang bénévoles	300€			
Amicale des Prés Verts	200€			
RC St Cernin				Pas de demande de subvention
Handball NRJSC	300€			
Ping du Pays de Naucelles	150€			
Vergers de la Vallée de l'Authre	250€			
USVA section séniors	2000€			
USVA section école de foot	700€	500€		Déplacement à Montpellier 21/22 juin 2025
SOUS TOTAL	3 900€	500€		

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Proposition	Proposition exceptionnelle	Réserve	Observations
ADMR St Cernin	200€			
AMF THELETHON			200€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Foyer Socio-éducatif (collège St Cernin)			150€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Fond de solidarité pour le logement (FSL Cantal)		1000€		
Prévention routière	50€			
Restos du Cœur Antenne d'Aurillac	400€			
Épicerie sociale ABC	200€			
ASED Cantal			150€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Secours Catholique	200€			
SPA Antenne Aurillac	150€			
Union Des Sociétés de Musique du Cantal - UDSMC		300€		Concert 23 mars 2025 à la salle polyvalente
SOUS TOTAL	1 200€	1300€	500	

PROPOSITION (€)	PROPOSITION EXCEPTIONNELLE (€)	RÉSERVE EN EUROS (€)	TOTAL GENERAL
19 700€	7 800€	1 200€	28 700€

Il est précisé que les subventions votées seront mises en paiement à leurs bénéficiaires après fourniture des documents comptables et de gestion demandés.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal par ailleurs membres bénévoles dirigeants d'associations concernées ne sont pas appelés à voter ni à débattre, sont concernés :
MR ARNAL (Pétanque Jussacoise), MR ANDRE (ACCA La Diane Jussacoise), et MME MALHERBES (Familles Rurales).

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau des subventions aux associations ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025 de la Commune au chapitre 65.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc ANDRÉ




Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

